

PROCES-VERBAL SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2022



Le vingt-huit juillet deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, en Mairie de Rocroi, Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du vingt-deux juillet deux mil vingt-deux, sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Présents : 14

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

BINET Denis, FAUVARQUE Brice, BENTZ Sylviane, BOQUET Bruno, DA SILVA Jacinthe, GABRIEL Joël, DURBECQ Damien, DURBECQ Muriel, FAGIS Lysian, GALLET Candy, LALLEMENT Eddy, LEBLANC Karine, LONGCHAMP Corinne, MAIRY Nathalie, PEYTHIEU Véronique

Absents excusés : 2

Mme ABDESSALEM Danielle et M. ARTISSON Damien

Absent non excusé : 1

M. PIERRON Guillaume

Procuration(s) : 2

**Danielle ABDESSALEM à Sylviane BENTZ
Damien ARTISSON à Joël GABRIEL**

Nombre de conseillers en exercice	:	18
Nombre de présents	:	15
Nombre de procurations	:	2
Nombre de votants	:	17

Est élue secrétaire de séance Madame Jacinthe DA SILVA

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 16 juin 2022.
Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

*L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité
sans question supplémentaire.*



AFFAIRES FINANCIERES

Mise en place de Subvention pour la rénovation des façades
Achat d'un tracteur de pente

PERSONNEL

Remboursement des frais d'entretien de la Bibliothèque-Médiathèque
Convention de mise à disposition d'un agent au CCAS « Accueil de Loisirs »
Création d'un emploi permanent et recrutement d'un agent au grade « Adjoint Technique »

TRAVAUX

Travaux sylvicoles dans les parcelles 52 et 56

INFORMATIONS

Liste des dépenses engagées conformément à la délégation
Recours contre la délibération du Conseil Municipal – étang communal

* * *

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N° 66-2022 : MISE EN PLACE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DE FACADES**Rapporteur : M. Le Maire**

La Communauté de Communes s'est engagée dans différents dispositifs de revitalisation des communes de son territoire. Or, les façades de certains bâtiments sont dégradées et nuisent à l'attractivité résidentielle et touristique du territoire.

Depuis octobre 2021, une aide à la rénovation des façades a été mise en place par la Communauté de communes, en partenariat avec la commune de Rocroi concernée par les premières phases de déploiement (périmètre de l'ORT et périmètre de protection de monuments historiques) ;

Afin d'accompagner les propriétaires occupants ou bailleurs dans l'amélioration de leurs façades, il a été décidé d'élargir le périmètre d'attribution des aides à la rénovation des façades à l'intégralité des communes de Vallées et Plateau d'Ardenne à partir du 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de participer aux aides à la rénovation des façades mises en place par la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne,
- d'inscrire au budget de la commune en 2023, un montant de 1 250 € pour financer l'aide à la rénovation des façades,
- d'octroyer pour les logements une subvention de 5% du montant des travaux plafonné à 5 000 € HT, soit 250 € maximum, par dossier de demande de rénovation de façade en complément de la subvention qui sera attribuée par la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne,

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

- d'octroyer pour les commerces situés en rez-de-chaussée d'immeubles de logements une subvention forfaitaire de 250 € par dossier en complément de la subvention qui sera attribuée par la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne,
- et autorise le Maire à signer tout document affairant à ce dossier.

DELIBERATION N° 67-2022 : ACHAT D'UN TRACTEUR DE TONTE

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Considérant que le tracteur de pente de la commune est en panne,

Vu le montant élevé des frais d'entretien et de réparation déjà effectués,

Vu la nécessité d'avoir un matériel opérationnel en période de tonte,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de lancer une consultation avec publication sur la plateforme des marchés publics, afin d'acquérir un nouveau tracteur de tonte et de déneigement.

- d'autoriser M. le Maire à passer commande avec l'entreprise retenue, après avis de la commission consultative.

Le résultat de la mise en concurrence sera présenté lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

PERSONNEL

DELIBERATION N° 68-2022 : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENTRETIEN DE LA BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Conformément à la convention de mise à disposition d'un agent afin d'assurer l'entretien des locaux de la bibliothèque-médiathèque, il convient de faire rembourser les frais engagés.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de facturer à la communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne, les frais engendrés pour le **1^{er} semestre 2022**, à savoir la somme de **2 211,02 €**.

Autorise M. le Maire à établir le titre de recettes correspondant et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 69-2022 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AU CCAS « ACUUEIL DE LOISIRS »

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Considérant qu'un agent de la collectivité exercera une partie de ses fonctions au sein du CCAS de ROCROI « Accueils de loisirs », à compter du **1^{er} septembre 2022**,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de signer une convention de mise à disposition de cet agent, comme suit :

- **1 ATSEM Principal de 1^{ère} classe**
 - 38 h 45 pendant 4 semaines de vacances scolaires par an (accueil collectif de mineurs).

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 70-2022 : CRATION D'UN EMPLOI PERMAMENT ET RECRUTEMENT D'UN AGENT AU GRADE « ADJOINT TECHNIQUE »

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Vu le rapport de M. Le Maire sur la nécessité de créer un emploi aux services techniques,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

➤ La création à compter du **01 novembre 2022** d'un emploi d'agent technique polyvalent au sein des services techniques, au grade d'**Adjoint Technique Territorial**, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet (35/35^{ème}) pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Réaliser les interventions courantes sur la voirie (entretien, propreté, ...)
- Assurer divers travaux d'entretien et opérations au niveau des équipements et des bâtiments communaux, ...
- Entretien des espaces verts (élagage et taille des arbres et arbustes, tonte, débroussaillage,...)

➤ Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

➤ L'agent devra donc justifier de connaissances techniques et générales du fonctionnement d'une collectivité et des différentes réglementations liées aux missions et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

➤ D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

TRAVAUX

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

DELIBERATION N° 71-2022 : TRAVAUX SYLVICOLES DANS LES PARCELLES 52 ET 56

Rapporteur : Joël GABRIEL

La commune a lancé 2 marchés à procédure adaptée pour les travaux sylvicoles dans la forêt communale de ROCROI, à savoir le broyage et plantations dans les parcelles 56 et 52.

Considérant que les travaux de broyage doivent être réalisés avant fin septembre et que la date de remise des offres a été fixée au 2 août 2022,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser M. Le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues, après avis de la commission consultative.

Le résultat des consultations sera présenté lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

INFORMATION(S)

LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
20/06/2022	Achat de 3 armoires bureau comptabilité	IO BURO	1 557.47 €
21/06/2022	Analyse des boues Station épuration	SADEF	709.08 €
22/06/2022	Révision balayeuse	LABOR HAKO	687.49 €
24/06/2022	Achat destructeur papier	IO BURO	210.25 €
30/06/2022	Animation concert le 02/07/2022	STUDIO AKETCHETA	100.00 €
30/06/2022	Fourniture et pose câble place d'Armes	BOMBART	900.00 €
04/07/2022	Fourniture gravillons pour étoile	BIGMAT	177.32 €
08/07/2022	Fournitures administratives	ACVO	154.80 €
11/07/2022	Fourniture dés herbant	RCI	704.64 €
12/07/2022	Fourniture harnais	CAULLERY	159.12 €
15/07/2022	Fourniture matériel ouvriers	FOUSSIER	1 280.65 €
18/07/2022	Fournitures administratives	CALIPAGE	595.06 €
18/07/2022	Remplacement pompe station épuration	VEOLIA	2 028.00 €
19/07/2022	Illuminations	BLACHERE	12 926.47 €

ACTION EN JUSTICE

M. Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu du Tribunal Administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE, un recours contre la délibération n°38-2002 du 12 mai 2022 portant sur la reprise de l'étang.

Conformément à sa délégation d'ester en justice, M. Le Maire va solliciter un avocat afin de représenter les intérêts de la commune.

**La séance du conseil municipal du 28 juillet 2022 comprend
les délibérations du n° 66-2022 au n° 71-2022.**

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à vingt-et-une heures et dix minutes.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

BINET Denis		DURBECQ Muriel	
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	
BENTZ Sylviane		GALLET Candy	
BOQUET Bruno		LALLEMENT Eddy	
DA SILVA Jacinthe		LEBLANC Karine	
GABRIEL Joël		LONGCHAMP Corinne	
ABDESSALEM Danielle	Absente	MAIRY Nathalie	
ARTISSON Damien	Absent	PEYTHIEU Véronique	
DURBECQ Damien		PIERRON Guillaume	Absent